



Séance plénière du 16 avril 2018

**CONTRIBUTION DU CESER AU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DU TERRITOIRE**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4131-2 et L. 4134-1, L. 4241.1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu l'article L. 4132-18 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux modalités de saisine du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 4 et 5 avril 2018,

**Vu** l'avis du Bureau en date du 9 avril 2018,

Monsieur Jean-Louis RENIER, rapporteur entendu,

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstentions : 8

Non-participation au vote : 1

La contribution est adoptée à la majorité.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

**Avis du CESER relatif au : SRADDET**

**Intervention de Monsieur : Noël ADAM**

**Au nom du groupe : FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

En préambule le groupe Force ouvrière s'inscrit complètement dans la démarche proposée par la région Centre Val de Loire quant à la mise en place par celle-ci d'un SRADDET. Le CESER renforce également dans cette démarche par une Contribution très riche.

Néanmoins nous attirons l'attention de l'exécutif régional sur quelques points qui nous semblent très importants pour le devenir de notre région.

Suite aux nombreuses réunions 360° qui ont été réalisées dans tous les départements régionaux, nous constatons qu'un certain nombre d'atouts financiers, commerciaux ou culturels a été mis en exergue. Et nous pensons à Force ouvrière qu'il est fondamental de ne pas négliger tous ces avantages et même de valoriser cette diversité présente dans nos territoires.

En outre, avec la création de deux métropoles et d'un axe ligérien fortement industriel, ainsi qu'une ruralité toute aussi importante mais surtout bien répartie sur tout le territoire régional, nous souhaiterions qu'une attention toute particulière soit considérée afin de ne pas mettre en concurrence ces deux mondes complètement différents.

Attention à ce que les aides attribuées soient bien réparties entre tous ces territoires. C'est pourquoi, nous espérons qu'avec la mise en place d'un SRADDET, les objectifs de moyen et long terme, seraient de nature à répondre prioritairement au besoin d'assurer l'équilibre et l'égalité des territoires, de désenclavement de ces mêmes territoires et notamment les ruraux et de pourvoir à de futures infrastructures de transport accessible à l'ensemble des citoyens. Nous ne négligeons pas pour autant la volonté affichée de prendre en considération toute mesure en matière de transition énergétique et de préservation de la biodiversité et de développement du numérique surtout dans les zones blanches.

Notre groupe attire l'attention de l'exécutif régional à faire un focus particulier sur les territoires du Sud de notre Région qui disposent d'atouts majeurs d'un point de vue industriel telles que les industries d'aéronautique et de défense. Peut-être qu'il serait intéressant pour la RC de favoriser la mise en relation de tous les acteurs concernés et de les inciter à créer un pôle industriel de défense, celui-ci serait de nature à renforcer le tissu industriel local. Principe identique pour l'aéroport de Châteauroux-Déols avec un aéroport à fort potentiel inexploité ce jour...

Pour force-ouvrière, nous pensons que, ce qui semblait être hier un handicap d'être une petite région, peut être devenu un atout majeur aujourd'hui, et ceci, si bien évidemment les métropoles arrivent à travailler ensemble et jouer la carte de la complémentarité.

Cette logique identique qui devra s'appliquer pour l'agriculture avec ses petites exploitations qui ont tout intérêt à développer les circuits courts au détriment de la grande distribution.

Après ces quelques remarques et propositions le groupe force ouvrière votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

**Avis du CESER relatif à : Contribution du CESER au STRADDET**

**Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

**Au nom du groupe : URAF**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'effectue cette intervention, en complément de celles du 3<sup>ème</sup> collège du CESER, au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales.

En conformité avec les dispositions de la loi NOTRe, la Région élabore son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (STRADDET) ; il doit notamment fixer les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt général, de désenclavement des territoires ruraux, de lutte contre le changement climatique et de protection et de restauration de la biodiversité.

Il doit aussi identifier les voies et axes routiers qui constituent des itinéraires d'intérêt général.

Son champ d'action est donc très large.

Dans la conclusion de notre projet de contribution, notre rapporteur propose, je cite, « de s'orienter vers une sobriété raisonnée pour construire un avenir désirable pour notre jeunesse, une sobriété respectueuse de l'environnement mais généreuse pour l'épanouissement de ses habitants et attractive pour l'extérieur ».

Ces orientations sont essentielles : il s'agit dans tous les domaines, d'une part, de placer les aspirations des habitants de notre région, des 700 000 familles qui y vivent, au cœur de nos préoccupations, et d'autre part, de bâtir une région attractive.

En l'absence, en effet, d'atouts géographiques, la mer ou la montagne, l'attractivité de notre région marque le pas ; n'en soyons pas seulement des témoins ; soyons animés de la volonté d'agir concrètement afin de la mettre en mouvement dans un monde en pleine accélération.

Le STRADDET inclut aussi un objectif d'égalité des territoires. Confrontés au vieillissement et à la diminution de leur population, à l'éloignement progressif de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, de l'accès aux nouveaux moyens de communication, différents territoires de notre région ont des perspectives de développement limitées. A défaut de leur redonner un potentiel, notamment économique, il s'agit d'arrêter en toute priorité et avec détermination, leur dévitalisation et de déployer à tous les niveaux la même énergie pour le maintien d'une école ou des derniers commerces locaux, que celle que l'on met en œuvre lors de la fermeture d'une entreprise importante : les enjeux sont identiques.

Chaque territoire a des atouts, les uns d'ordre économique, les autres d'ordre culturel, touristique, sportif ou autres ; il ne s'agit pas de les hiérarchiser, mais de permettre à chaque territoire de les valoriser par des mesures adaptées. Alors nous pourrions donner du sens à ce concept peu lisible, d'égalité des territoires.

Nous nous associons à l'avis du rapporteur et nous le voterons.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

**Avis du CESER relatif au rapport sur le SRADET**

**Intervention de Monsieur Jean-Louis CORVAISIER**

**Au nom du groupe CGT**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

La CGT tient à saluer le travail considérable qui a été engagé en ce tout début de mandature et tient à féliciter notre rapporteur et les personnels du CESER qui ont intégré les multiples contributions et amendements des commissions.

La CGT tient aussi à souligner les efforts de compromis réalisés dans certains chantiers.

Néanmoins, nous avons toujours une divergence sur les solutions pour lutter contre la désertification médicale (fiche numéro 20). Nous ne pensons pas que les propositions, directement issues du SRESRI, seront de nature à l'endiguer. Nos propositions sont plus ambitieuses :

- créer une seconde faculté de médecine à Orléans
- supprimer le numerus clausus
- affecter prioritairement les étudiants passant l'ECN (examen classant national) prioritairement en région Centre
- faire de l'hôpital public le pivot de l'ensemble des soins de santé.

Le financement d'un schéma régional d'aménagement durable et équilibré des territoires est absent de ce rapport. Nous proposons que cette question soit abordée lors de l'avis sur les propositions sur l'exécutif régional.

Nous pensons qu'un SRADET doit contenir un plan de financement ambitieux et sur un long terme, s'appuyant sur un pôle financier public dont la Caisse des Dépôts et Consignation est le pilier.

Enfin, nous pensons que de bonnes intentions régionales et de bonnes ambitions vont vite se heurter à la réduction des moyens des collectivités territoriales et le SRADET sera pris en étau des politiques ultralibérales imposées par la Commission européenne à la suite des lois imposées à la Pyrrhus par le précédent gouvernement : la loi NOTRe et le moi MAPTAM.

Nous avons en effet une divergence sur la métropolisation de la région. Pour la CGT, la métropolisation consiste en une concentration des activités économiques les plus dynamiques dans des grandes agglomérations : sièges de grandes entreprises, centre d'enseignement et de recherche, activités artistiques et culturelles, induisant une dynamique économique territoriale à deux vitesses.

D'un côté des métropoles connectées à l'économie mondialisée, concentrant les emplois les plus qualifiés et rémunérateurs des classes moyennes supérieures, de l'autre des villes moyennes et des territoires ruraux concentrant emplois administratifs pour le meilleur des cas, et emplois de l'économie résidentielle et de service à la personne. Ce sont des emplois plus précaires et/ou moins bien rémunérés.

En découlent migrations pendulaires, dépendance à la voiture et fracture sociale territoriale. Les métropoles sont des citadelles dont sont désormais déboutées les classes populaires. La métropolisation, œuvre à la relégation des plus modestes, considérés comme non utiles dans le modèle mondialisé. Les choix économiques et résidentiels des uns nourrissent la désaffiliation et l'exclusion des autres.

Nous défendons un autre modèle, celui de la répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire, avec une réindustrialisation, y compris en milieu rural avec une agriculture de proximité et de qualité et le redéploiement de services publics modernes et efficaces, dont nous considérons qu'ils ne sont pas un coût mais une activité éminemment productive.

Pour ces raisons la CGT s'abstiendra sur ce rapport tout en réitérant la qualité des chantiers et des propositions.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

### **Avis du CESER relatif au SRADDET**

### **Intervention de Patrick UGARTE**

### **Au nom du groupe : GEI**

M le Vice-Président du CR, M le Pdt du CESER, M le rapporteur, chers collègues.  
Mon intervention s'effectue au nom du groupe des Entreprises (GEI).

Dans la longue marche qui doit aboutir en région à un SRADDET en 2019, voire 2020 comme déjà réclamé par certaines régions, Notre contribution intervient comme proposition de la société civile organisée afin de construire la 1ere mouture du SRADDET à élaborer par le Conseil Régional. Si l'élaboration lui incombe, il nous faut souligner la nécessité de Co-construction et d'écoute qui doit animer le Conseil Régional.

Pourtant si nous partageons la large place laissées aux enjeux environnementaux, à la vie sur les territoires, les équilibres entre rural et métropole, les aménagements nécessaires, le cadre de vie, ect...

Il nous faut nous rappeler que nous fixons les bases de notre évolution régionale pour les décades à venir et que dans ce contexte de bouleversements liés à la révolution industrielle que nous traversons, nous souhaitons aboutir à une région AMBITIEUSE qui sorte renforcée et en meilleure position par rapport aux autres régions...

Comment faire plus et mieux ? Tel doit être notre leitmotiv de rechercher sans cesse la VALEUR AJOUTEE... afin d'avoir des vecteurs de surmultiplications liés à cette SURVALEUR que nous devons créés ensemble.

Cette recherche systématique de Valeur Ajoutée doit être l'élément prioritaire accompagné de la recherche d'Attractivité nécessaire à notre région vivant en Interrégionalité.

Ces 3 points, Valeur ajoutée -Attractivité-Interrégionalité méritent d'être mis en avant car au milieu d'une multitude de propositions, nous en sommes à 27 dans notre contribution, un peu comme les 270 degrés d'un champ de vision possible, mais ne risquons-nous pas de perdre l'essentiel.

Nos entreprises vont dans le sens du progrès en acteurs responsables pour construire notre avenir. L'esprit de solidarité et de responsabilité qui nous anime milite pour une société inclusive dans notre région qui doit sortir plus forte grâce à la mobilisation de tous en nous rappelant que "tout seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin.

Nous soutiendrons notre rapporteur





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

### **Avis du CESER relatif au SRADDET**

### **Intervention d'Yves BAIJOT**

### **Au nom du groupe : Réformistes Indépendants**

Permettez-moi d'aller à l'essentiel immédiatement qui sera sur la contribution du CESER au SRADDET

Nous aurions préféré un document plus concis. Certes il reprend l'important travail des membres du CESER pour autant, limiter le nombre de chantier aux thématiques majeures ne limitait en rien la déclinaison de chaque chantier.

Le titre « vers une région 100% énergie renouvelables » et le chantier 2 nous interpelle ; notre groupe demande au CESER plus de réalisme et pose la question : qu'est ce qui a changé fondamentalement en termes d'énergie de 1990 à 2020 ? Quels sont concrètement les projets finançables pouvant nous permettre d'espérer mieux que les 30 années précédentes ? Nous proposons de diriger l'essentiel de nos efforts vers l'isolation des bâtiments afin de limiter la consommation pour le chauffage.

De même pour le chantier 13, plus de réalisme au moins pour le titre serait nécessaire « territoires zéro chômeurs de longue durée » ressemble à une incantation. Le groupe note qu'il faut en moyenne 7 mois à un chômeur, pas encore longue durée, pour obtenir une formation, contre une moyenne de quelques semaines en Europe, voir 24h au Danemark.

En revanche, nous appuyons fortement le chantier 4 et le solde de zéro consommation de foncier. L'exemple Suisse est à suivre. Les acteurs publics doivent se l'imposer en premier, notamment pour tous leurs aménagements. C'est une proposition ambitieuse mais parfaitement réalisable.

Concernant le fret ferroviaire, il est à noter que notre Région Centre-Val de Loire n'est concerné que par le transport en vrac par train entier. Il conviendrait de favoriser le transport des conteneurs via des zones de transport combiné.

D'autre part, il conviendra de mettre en cohérence le travail sur la mobilité du chantier 7 avec le zéro consommation de foncier ce qui donnera plus de robustesse aux projets qui le feront. La cohérence de nos propositions est une notion primordiale.

Sur la thématique de la santé, le groupe fait remarquer que, sauf erreur de notre part, le numérus clausus actuel semble non atteint en fin de cycle de formation, une explication, ou un démenti, serait nécessaire.

Le groupe des Réformistes Indépendants voudrait que l'on évoque comment faire afin que chacun puisse accéder au numérique et sa dématérialisation plutôt que d'entendre des alternatives pour revenir au papier ou à un guichet.

Pour autant qu'il soit possible, notre groupe s'astreindra à respecter son temps de parole.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

**Avis du CESER relatif au SRADDET**

**Intervention de Rose-Marie DUVEAU**

**Au nom du groupe : CFDT**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, notre intervention portera sur l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre des politiques inter-régionales.

La CFDT voudrait en effet attirer l'attention sur la nécessaire prise en compte des besoins des populations vivant dans les bassins de vie situés dans les franges comprises entre 2 régions. La Région Centre Val de Loire est entourée de 6 autres régions. Parmi celles-ci, certaines pèsent un poids beaucoup plus important que le nôtre, tant en terme de population que sur le plan économique et chacune d'elles élabore sa propre politique d'aménagement du territoire et de développement.

Une coopération entre régions sera indispensable pour mener des politiques assurant une continuité territoriale.

Le CESER a déjà mené des travaux de coopération avec d'autres CESER ; on peut citer le rapport « le Perche en route vers un grand projet de territoire ». On ne peut qu'encourager cette pratique permettant d'échanger, de mettre au jour des problématiques et de faire émerger des propositions concertées.

Certaines compétences des régions appellent en effet le développement de politique commune avec les régions limitrophes. On peut citer le domaine des mobilités, avec par exemple l'abonnement travail qui ne peut s'arrêter au seuil de notre région, le déploiement du très haut débit et des outils numériques dans certaines zones où les habitants se sentent très isolés et oubliés.

Les politiques concertées doivent permettre d'assurer des services et de contribuer au maintien des populations sur ces espaces en perte de vitesse.

Le SRADDET sera prescriptif des questions vont inévitablement se poser.

Comment avec en ligne de mire la remise en cause des petites lignes, la fermeture de services publics et de commerces, associer les habitants à une réflexion sur le désenclavement de ces territoires, en dépassant l'écueil d'un débat où chacun défendrait ses positions, pour amener les habitants à une vision plus large dans l'intérêt général ?

La CFDT pense que c'est en développant, par le dialogue, des politiques inter-régionales pour agir dans les territoires aux franges de la Région Centre Val de Loire que de véritables réponses pourront être apportées aux habitants de ces secteurs.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

### **Avis du CESER relatif au SRADDET**

### **Intervention de Jean-Marie CASTELAIN**

### **Au nom du groupe : représentants des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur à la stratégie, cher(e)s collègues,

Le contenu de cette intervention a été élaboré conjointement par les 4 représentants des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de notre assemblée, et est également présentée au nom du groupe AIESSE.

Lors de la dernière plénière portant sur le SRESRI, document articulé au SRADDET, la majorité des représentants de l'ESR au CESER, chercheurs, enseignants-chercheurs ou étudiants, ont exprimé des réserves ou des oppositions par rapport à des préconisations concernant l'enseignement supérieur, en particulier en ce qui concerne les études de santé, et la recherche. Ces préconisations sont reprises pour certaines dans la contribution, puisqu'elles ont été votées par l'assemblée.

Toutefois, en dépit de cela, et sans renier nos positions respectives, nous entendons dans un esprit positif saluer l'effort collectif que représente la contribution de la société civile organisée à l'élaboration du SRADDET. Nous considérons que les institutions régionales de l'ESR, celles qui sont directement représentées dans cette assemblée et les autres, ont vocation à participer à la réalisation de quasiment tous les chantiers mentionnés dans la contribution, et sont prêtes à s'engager aux côtés de la Région pour aller vers un développement régional plus durable, répondant à l'impératif de l'égalité des territoires. En faire une démonstration systématique ne peut s'envisager dans le cadre limité de cette intervention, mais nous tenons à réaffirmer que nos établissements, en fonction de leurs spécificités, ont un rôle majeur à jouer pour la réalisation des grands objectifs du SRADDET, dans un contexte marqué de plus en plus par le développement de l'économie de la connaissance. Qu'il s'agisse de réussir les transitions énergétiques et numériques, de permettre l'essor de l'industrie du futur, de renforcer l'attractivité de la Région, de trouver des réponses aux grands défis climatiques et environnementaux évoqués dans la deuxième partie de la contribution, ou encore de structurer l'espace régional de façon à promouvoir les solidarités et les égalités régionales, l'action publique, et en particulier celle de la Région, ne peut faire l'économie d'un partenariat étroit avec la communauté scientifique. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en temps de crise, c'est lutter contre la (les) crise(s), mais au moment où l'horizon conjoncturel semble se dégager un peu, comme on le verra avec le rapport sur la conjoncture, un appui déterminé au renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Région Centre Val de Loire, favorisant les complémentarités plus que les concurrences entre nos établissements, est aussi le moyen de conforter à

moyen et long terme un développement plus harmonieux et plus durable du territoire régional. Nos laboratoires, nos universités, nos écoles et instituts supérieurs disposent d'une capacité d'expertise à mobiliser dans le cadre de la mise en application du SRADDET dans tous ses chantiers.

Mais cette intervention nous offre l'opportunité de formuler quelques considérations complémentaires, qui portent plus sur le contexte général d'élaboration du SRADDET que sur les orientations retenues par la Région CVL dans son projet initial.

En premier lieu, nombre de Régions, à l'instar par exemple des Hauts de France ou de la Nouvelle Aquitaine ont aujourd'hui décidé de reculer les échéances pour se donner les moyens d'une véritable co-construction d'un schéma qui concerne toutes les forces vives et acteurs du développement régional. La question se pose donc dans notre Région d'une révision possible du calendrier d'élaboration qui éviterait une précipitation excessive. En second lieu, et en tant que représentants du monde académique de l'ESR, nous estimons qu'il serait intéressant que la communauté scientifique ès-qualité soit directement sollicitée pour exprimer des avis et des propositions ex ante sur les orientations et mesures à inscrire dans le schéma d'élaboration du SRADDET à l'instar de ce qui est fait dans d'autres régions, comme par exemple la Nouvelle Aquitaine.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

**Avis du CESER relatif au SRADDET**

**Intervention de Jean-Louis DESNOUES**

**Au nom du groupe : AIESSE**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

L'élaboration d'un SRADDET marque le retour à une volonté de planification régionale. Véritable outil de développement de projets et d'aménagement du territoire, il se veut plus stratégique, beaucoup plus souple, plus participatif et bien que prescriptif nettement moins directifs que les différents plans précédents. Il est donc plus proche de la réalité de la diversité de nos territoires et des besoins des habitants de la Région Centre-Val de Loire

Le groupe tient à signaler la quantité des contributions du bureau et des quatre commissions et en particulier le volume important de travail fait par notre rapporteur et les services pour l'élaboration de ce document ainsi que la qualité de l'exercice de compilation et de synthèse de ces différentes contributions. Il regrette toutefois l'urgence avec laquelle ce document a été réalisé sans un cadre construit et sans méthodologie, ce qui est préjudiciable pour une bonne compréhension. Cela aurait permis, si nous en avions pris le temps, d'élaborer un document plus synthétique mieux construit et plus communicant. Cette contribution, qui est très conséquente (trop ?), comprend 103 pages, rassemble et compile une foultitude de productions au sein de 27 chantiers regroupés en 5 thématiques ; en regrettant que les commissions n'aient pas pu faire des choix sur ces propositions pour atteindre plus de 300 préconisations. Elle aurait besoin, à défaut d'une synthèse, d'un sommaire avec des liens hypertexte pour en faciliter la lecture.

Ces travaux vont éclairer et guider nos travaux et notre action pour les années qui viennent et pour cette mandature en particulier. Il est donc indispensable d'en faire connaître, en les hiérarchisant, les préconisations auprès des collectivités, dans la mesure où elles ne seront pas toutes reprises dans le document final, et en particulier celles qui concernent les différentes compétences du groupe du 3ème collège. Le CESER devra être force de proposition en proposant de construire des solutions, en particulier avec ses deux sections, pour répondre à la fois aux besoins des territoires et de ses habitants, aux défis majeurs des transitions environnementale et numérique de la société et plus régionalement aux défis locaux de l'évolution différenciée des bassins de vie. Le groupe revient en particulier sur la notion d'égalité des territoires qui avait déjà été évoquée lors de la plénière commune de présentation du Conseil Régional et du CESER. A la lecture du document, on peut constater que ce terme « égalité » n'est présent que dans le titre, ceci peut paraître paradoxal et interroger sur l'utilisation de ce qualificatif. Le groupe rappelle à ce sujet les travaux de la section prospective du CESER lors d'une précédente mandature et en particulier le scénario « osons le désert ».

Je terminerai cette intervention en saluant à nouveau la qualité et l'énorme travail réalisé par l'ensemble des acteurs. Le groupe soutiendra cette contribution.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 avril 2018

**Avis du CESER relatif au SRADDET**

**Intervention de Monsieur : FRANCOIS Jean-Jacques**

**Au nom du groupe : UNSA**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

L'UNSA tient à saluer le travail réalisé par les différents contributeurs (services et conseillers) qui ont participé à l'élaboration du document très complet qui nous est proposé par notre rapporteur général de la stratégie.

Le Schéma régional précédent est souvent pris pour repère du travail engagé par la région dans le cadre des nouvelles compétences que lui confère la loi NOTRe.

Il s'agit là d'une démarche obligatoire avec un caractère prescriptif en fin d'instruction et implique une responsabilité. La réussite passe par une forte concertation avec les Pouvoirs Publics, les collectivités locales (dont les deux métropoles comme facteur d'attractivité), les acteurs économiques, associatifs et bien sûr les citoyens. A cet effet, la volonté de la région s'est déjà traduite par les ateliers 360° dont l'expérience reste à valoriser.

L'exécutif régional semble avoir bien intégré une participation active du CESER, ce dernier comptant s'appuyer sur l'expérience territoriale des conseils de développement.

L'UNSA apprécie la place donnée, dans les 27 chantiers, au développement durable (énergies renouvelables, ressources, mobilités, espaces...), come à la prise en compte des évolutions, techniques, économiques et sociales en cours (transition numérique, usine du futur...) et à l'œuvre (accès aux services au public et surtout aux soins). Sur ce dernier point, l'UNSA pense que l'échéance 2027 pour l'objectif « zéro habitant sans médecin traitant » est bien trop éloigné eu égard à une situation présente et à venir qui apparait inéluctable à très court terme...

Nous pouvons par contre souscrire aux objectifs concernant les chômeurs de longue durée, la situation des jeunes et des étudiants, la formation professionnelle, le Très haut débit ou la consommation de l'espace.

Notre organisation tient à souligner la nécessité d'avoir des politiques régionales adaptées aux particularités des territoires avec une réelle volonté de gommer des inégalités qui ne sont pas que des apparences.

Le CESER est bien dans son rôle lorsqu'il insiste sur la nécessité de fixer des échéances réalistes par objectifs et un calendrier des évaluations.

Enfin, outre une concertation « permanente » pour reprendre un thème qui sera traité dans cette journée, il faudra bien avoir une gouvernance qui aille au-delà de la seule CTAP annuelle.

La contribution que nous soutiendrons évoque la construction d'une région attractive, s'inscrivant si possible dans un cadre interrégional au profit de tous les habitants de notre belle région Centre-Val de Loire.